

ARLANC
AMBERT (63)

22^e rallye

crédit photo : CR Pix



régional
de la

fourme

26 & 27 juillet 2014

RÈGLEMENT PARTICULIER

COUPE de FRANCE des RALLYES
Challenge du Comité
Régional AUVERGNE

Organisation :



Imp. Impro-Vision - Ambert

Avec le soutien de :



MAIRIE de
St JUST



REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	23 juin 2014
Ouverture des engagements :	24 juin 2014
Clôture des engagements :	15 juillet 2014
Parution du road-book :	samedi 12 juillet 2014
Dates et heures des reconnaissances :	samedi 12 et dimanche 20 juillet 2014 de 7h à 00h
Vérifications des documents et des voitures le samedi 26 juillet 2014 à 7h à 12h à la salle des fêtes d'Ar lanc	
Heure de mise en place du parc de départ le samedi 26 juillet 2014 à 6h30 à Ar lanc	
Briefing des commissaires le samedi 26 juillet 2014 à 10h30 à la salle des fêtes d'Ar lanc	
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le samedi 26 juillet à 11h à Ar lanc	
Publication des équipages admis au départ le samedi 26 juillet à 13h30 à la Mairie d'Ar lanc	
Publication des heures et ordres de départ le samedi 26 juillet à 13h30 à la Mairie d'Ar lanc	
Départ de la place Jean Vellay à Ar lanc le samedi 26 juillet 2014 à 14h10	
Arrivée à Ar lanc le 26 juillet 2014 à 23h36 (1 ^{ère} voiture)	
Vérification finale le dimanche 27 juillet 2014 à partir de 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au garage Renault à Ar lanc.	
Publication des résultats du rallye le 27 juillet 2014, 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent à la Mairie d'Ar lanc	
Remise des prix le dimanche 27 juillet 2014 à 11h à la salle Omnisports d'Ar lanc	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 22^{ème} Rallye Régional de la Fourme d'Ambert les 26 et 27 juillet 2014 en tant qu'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R284 en date du jeudi 12 juin 2014.

Comité d'Organisation

Président : M. Marc HABOUZIT
Membres : Mrs. Pascal BERNARD, Xavier MATHEVON, Alain LEBON, Mlles Sandrine GERVAIS, Emeline BREUIL et Maryse POUTIGNAT
Secrétariat du Rallye, Adresse : Team Livradois M. Pascal BERNARD LA ChauX 63990 JOB
Téléphone : 04.73.82.94.88, 06.50.17.97.60
Mail : teamlivradois@orange.fr

Organisateur technique

Nom : ASA Velay-Auvergne
Adresse : M. Marc HABOUZIT Route du Puy 43150 LAUSONNE
Coorganisateur : Team Livradois La ChauX 63990 JOB

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : M. Armand AGOSTINHO lic N° 12775
Membres : Mme Martine VINCENT, lic N° 44420
M. Régis VINCENT, lic N° 47545
Directeur de Course : M. Daniel BERTHON, lic N° 1621
Directeurs de Course Adjoints : M. Denis MOCELLIN lic. N° 3310, M. Alain RENAUDIER, lic N° 5250
Directeur de course ES1/3/5 : M. Jean-Paul FRANCOIS, lic N° 162919
Directeur de course ES2/4/6 : M. Thierry DUPECHER, lic N° 3564
Voiture tricolore : M. Marc MOULIN, lic N° 19079, M. Alain LEBON, lic N° 12601
Médecin Chef : Mme Christine LESPIAUCQ, lic N° 46467
Commissaires Techniques : (responsable) M. Serge PEGOLOTTI, lic N° 6047
M. Gérard JOUVHOMME, lic N° 51582
M. Emeric PASCAL, lic N° 37568
M. André BOIVIN, lic N° 3572
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : M. Raymond COSTE, lic N° 41191
Mme Catherine CHAMPOMIER, lic N° 8654
Chargés des relations avec la presse : Melle Emeline BREUIL, lic N° 148499
Juge de fait : M. Michel JUILLARD, lic N° 12787
Responsable des commissaires : Melle Maryse POUTIGNAT, licence en cours

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes 2014 (coefficient 2), pour le challenge du comité Régional d'Auvergne et le challenge de l'ASA Velay-Auvergne

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront uniquement par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le samedi 26 juillet 2014 de 7h à 12h à Arlanc (Salle des Fêtes)

Les vérifications finales auront lieu le dimanche 27 juillet 2014 à partir de 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au garage Renault, route Nationale, 63220 Arlanc

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 22^{ème} Rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 15 juillet 2014

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucun engagement ne sera réservé par téléphone.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs d'assistance situés sur le parking des Ets Compteur à Arlanc ainsi que sur l'esplanade de la zone de loisirs (plan d'eau) à Ambert.

ASSISTANCE INTERDITE en dehors de ces parcs. Seuls les véhicules possédant un autocollant « assistance » fourni par l'organisateur seront autorisés à entrer dans le parc (1 véhicule par équipage engagé)

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de :

- tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg dont le contrôle date de moins de deux ans
- disposer une bâche étanche sous chaque voiture (3m x 5m minimum, résistante aux hydrocarbures)
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard avant de quitter définitivement le parc d'assistance.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant du véhicule et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que

numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.) Pour les rallyes des Championnats de France Rallyes, Championnats de France Rallyes Terre et la finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. Pour tous les autres rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. « Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur ».

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire est : AUTO DISTRIBUTION COSAC-SANSAC, METALU DU LIVRADOIS, PEUGEOT Ambert, BATI BRICO, MMA Assurances et SIFAM sur les bandeaux de portières.

Publicité facultative est : INTERMARCHÉ sur les bandeaux de pare-brise et AUTOCK CONCEPT à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant.

6.1P. DESCRIPTION

Le 22^{ème} Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente un parcours de 172 km.

Il est divisé en 3 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/3/5 : 7,100 km :Fontlobines-Chaillargues

ES 2/4/6 : 6,100 km :Chadernolles-Le Petit Barot

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 12 et le dimanche 20 juillet 2014 de 7h à minuit. Le nombre de passages est limité à trois maximum. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

Le road-book est à retirer :

le samedi 12 juillet au Café Lyonnais chez Gazon - 4 place du Livradois - 63600 AMBERT

le samedi 12 juillet et le dimanche 20 juillet au bar-tabac de la Mairie - 108 route Nationale - 63220 ARLANC

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.5P. Epreuves spéciales

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde près.

7.5.17.3 P.

Les dépanneuses présentes au départ des ES seront à la disposition de la direction de course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

- 1 coupe aux 1er, 2e et 3e scratch + 10 premiers de chaque classe
- 1 fourme à chaque équipage présent à la remise des prix (classé ou non)

SCRATCH

Premier	360 euros
Deuxième	260 euros
Troisième	180 euros
Quatrième	110 euros
Cinquième	50 euros

GROUPES

Premier	140 euros (de 3 à 9 partants)
Deuxième	100 euros (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 euros (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 euros (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 euros (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier	290 euros (- 50% si moins de 4 partants)
Deuxième	140 euros (si au moins 5 partants)
Troisième	100 euros (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 euros (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 euros (si au moins 12 partants)
Sixième	35 euros (si au moins 14 partants)
Septième	25 euros (si au moins 16 partants)

Les classes A7/A7K/A7S, A6/A6K, A5/A5K sont séparées

CLASSEMENT FEMININ

Première	70 euros + une coupe
----------	----------------------

Challenge SIFAM

1 coupe + 50 € au plus jeune pilote

Total des prix distribuables : 20245 euros

Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

La remise des prix se déroulera le dimanche 27 juillet 2014 à 11h à la Salle Omnisports d'Arlanc.

Annexe Itinéraire / horaires

CH - DES AES	Désignation	Distance Partielle	Temps Imparti	Distance Totale	Heure 1 ^{ère} auto
CH 0A	Parc fermé - Place C. de Gaulle (Arlanc)	0,000			14h10
CH 0B	Entrée Zone assistance (Compte-R - Arlanc)	1,100	0h08	1,100	14h18
CH 0C	Sortie Zone assistance (Compte-R - Arlanc)	0,800	0h17	1,900	14h35
CH 1	Entrée Fontlobines	17,600	0h35	19,500	15h10
NEUTRALISATION 3 min					
DES 1	Fontlobines (vers 1 ^{ère} maison à droite)	0,100		19,600	15h13
AES 1	Chaillargues (avant hangar à droite)	7,100		26,700	
CH 2	Chadernolles	6,300	0h25	33,000	15h38
NEUTRALISATION 3 min					
DES 2	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		33,200	15h41
AES 2	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,100		39,300	
CH 2A	Entrée Parc Regroupement (place C. de Gaulle - Ambert - 55 min)	9,000	0h25	48,300	16h06
CH 2B	Sortie Parc Regroupement	0,200		48,500	17h01
CH 2C	Entrée Parc Assistance (plan d'eau d'Ambert - 44 min)	0,800	0h10	49,300	17h11
CH 2D	Sortie Parc Assistance (vers EDF)	0,300		49,600	17h55
CH 3	Entrée Fontlobines	28,000	0h50	77,600	18h45
NEUTRALISATION 3 min					
DES 3	Fontlobines (vers 1 ^{ère} maison à droite)	0,100		77,700	18h48
AES 3	Chaillargues (avant hangar à droite)	7,100		84,800	
CH 4	Chadernolles	6,300	0h25	91,100	19h13
NEUTRALISATION 3 min					
DES 4	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		91,300	19h16
AES 4	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,100		97,400	
CH 4A	Entrée Parc Regroupement (place C. de Gaulle - Ambert - 1h05)	9,000	0h25	106,400	19h41
CH 4B	Sortie Parc Regroupement	0,200		106,600	20h46
CH 4C	Entrée Parc Assistance (plan d'eau d'Ambert - 44 min)	0,800	0h10	107,400	20h56
CH 4D	Sortie Parc Assistance (vers EDF)	0,300		107,700	21h40
CH 5	Entrée Fontlobines	28,000	0h50	135,700	22h30
NEUTRALISATION 3 min					
DES 5	Fontlobines (vers 1 ^{ère} maison à droite)	0,100		135,800	22h33
AES 5	Chaillargues (avant hangar à droite)	7,100		142,900	
CH 6	Chadernolles	6,300	0h25	149,200	22h58
NEUTRALISATION 3 min					
DES 6	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		149,400	23h01
AES 6	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,100		155,500	
CH 6A	Entrée Parc fermé (Arlanc devant l'église)	16,500	0h35	172,000	23h36

	Tricolore	Info	Promo	Promo	Info sono	000	00	0
1 ^{ère} section	13 :10	13 :30	13 :33	13 :36	13 :40	13 :45	13 :50	14 :00
2 ^{ème} section	16 :55	17 :15	17 :18	17 :21	17 :25	17 :30	17 :35	17 :45
3 ^{ème} section	20 :40	21 :00	21 :03	21 :06	21 :10	21 :15	21 :20	21 :30



PIZZA BADETTE



Présent au Parc
fermé d'ARLANC
matin et soir

Pizza à emporter
Frites / Hot dog

06 73 27 35 06



LOTO FOOT
COTE & MATCH

Pour le rallye : Casse-croûte (sur réservation)

108, route Nationale
63220 **ARLANC**

04 73 95 02 82



Les Gentianes

Gîte d'étape
Bar - Restaurant

Col des Supeyres

63600 Valcivières - 04 73 82 00 95
www.lechaletdesgentianes.fr

Menu spécial
RALLYE

BAR - RESTAURANT

Café de Paris



CENTRE VILLE d'ARLANC

04 73 95 06 19

ADRESSES UTILES

OFFICE de TOURISME d'AMBERT - Tél. 04 73 82 61 90
OFFICE DU TOURISME du PAYS d'ARLANC - Tél. 04 73 95 03 55